

# COVID-19 : Les bonnes réponses

## Le virus peut-il circuler dans l'air ?

- Oui
- Non

## Quelle est la durée d'utilisation du masque dit chirurgical ?

- 1 heure
- 2 heures
- 4 heures

## Quelles sont les précautions pour utiliser un gel hydroalcoolique ?

- Aucune
- Les mains doivent être propres
- Les mains doivent être sèches

## Quelle est la durée minimale préconisée de lavage des mains ?

- 10 secondes
- 20 secondes
- Au moins 30 secondes

## Un masque médical norme NF EN 14683 me protège :

- Contre l'inhalation de virus et de bactéries
- Evite au porteur du masque de propager des gouttelettes et limite la contamination de l'environnement extérieur

## Dans quel cas êtes-vous considéré comme « cas contact à risque » ?

- J'ai discuté pendant 15 minutes il y a 3 jours avec un collègue déclaré positif, nous portions tous les deux un masque.
- J'ai partagé un repas, il y a 3 jours, en face à face avec un collègue déclaré positif.
- J'ai travaillé toute la semaine avec un collègue déclaré positif, nous avons toujours porté des protections.

## Je suis considéré comme « cas contact à risque ».

- Je dois me faire tester 7 jours après le dernier contact avec le cas positif.
- Je dois me faire tester immédiatement si je partage le domicile du cas positif.
- Je ne me fais pas tester.

## Je suis considéré comme « cas contact à risque » et le résultat de mon test est positif.

- Je m'isole 7 jours supplémentaires à partir de la date du dernier contact avec le cas positif.
- Je poursuis l'isolement 7 jours de plus à partir de la date du prélèvement.
- Je peux reprendre immédiatement le travail.

## J'ai des symptômes évocateur du COVID, je dois :

- Attendre les résultats du test et ensuite m'isoler.
- M'isoler immédiatement, consulter mon médecin et je suis prioritaire pour me faire tester.
- Attendre 7 jours avant de faire un test, s'il est positif je m'isole.

## Quel site internet traite spécifiquement des mesures de prévention vis-à-vis du Covid en milieu agricole ?

- Santé publique France
- INRS
- SSA MSA

## Quel service de la MSA peut accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de démarches de prévention vis-à-vis du COVID ?

- Le Service Action Sanitaire et Sociale
- Le Service Relation aux Adhérents
- Le Service Santé et Sécurité au Travail

Coordonnées service SST :

Isabelle HOLL 03 23 23 68 75

